

Eligible CPF

Bac+2

100% en ligne



Durée estimée*:

240h
4 mois



Tarif pour les particuliers :

1 290 € TTC



Lieu :

100% en ligne



Démarrage :

A tout moment de l'année



Certification :

Bloc de compétences
Niveau 5
(Bac+2)

En partenariat académique avec **ESGIMMOBILIER**

Dans le cadre de cette formation, vous maîtriserez les clés pour proposer un contrat de syndic adapté, organiser et animer une Assemblée Générale, mettre en place la gestion administrative et comptable, mettre en place la gestion du personnel, maîtriser les conflits et les contentieux et accompagner le bénéficiaire du logement social

Vous serez capable de :

- Proposer un contrat de syndic adapté
- Prendre en charge la préparation, l'animation et le suivi de l'assemblée générale dans l'intérêt de la copropriété
- Veiller à l'équilibre financier de la copropriété
- Assurer le suivi administratif et financier de la copropriété
- Mettre en œuvre la gestion des ressources humaines du syndicat des copropriétaires
- Gérer les conflits et les contentieux au sein de la copropriété

Vous obtiendrez à l'issue de la formation : ?

✓ **Attestation reconnaissant l'acquisition d'un bloc de**

compétences



Bloc de compétences "Administration des copropriétés et de l'habitat social" du BTS "Professions immobilières" niveau 5, enregistré au RNCP, sous le numéro 38380, par arrêté du 22/11/2023 publié au Journal Officiel du 08/12/2023

✓ **Attestation de fin de formation** **studi** &

ESGIMMOBILIER

(?) : Sous réserve de réussite aux épreuves finales.

Inclus dans votre formation :

- Cours écrits et vidéos à la demande
- Accès illimité à plus de 10 000 classes virtuelles⁽²⁾ en direct et replay
- Accompagnement et suivi pédagogique
- Projets professionnels
- Coaching carrière
- Accès illimité à votre formation pendant 3 ans (contenus et mises à jour)
- Frais de dossier et d'inscription⁽¹⁾
- Garantie Diplômé ou Remboursé⁽³⁾

⁽¹⁾ Hors Diplômes d'État et préparation aux concours.

⁽²⁾ Nombre moyen de classes virtuelles en direct observées sur les 12 derniers mois (organisées majoritairement à partir de 18h)

⁽³⁾ Voir les **CGV Studi**

*La durée en heures et en mois est une durée moyenne estimée pour la réalisation de la formation. La durée de réalisation effective peut être, selon chaque apprenant, inférieure ou supérieure à la durée estimée, sans incidence sur le tarif de la formation. La durée indiquée est donnée à titre indicatif et n'est pas contractuelle. Elle sera précisée lors de votre entretien avec votre conseiller en formation.

** Voir les CGV Studi

Programme détaillé

Administration des copropriétés et de l'habitat social

Qu'est-ce qu'une copropriété ?

- Introduction à la copropriété
 - Présentation de la gestion de copropriété
 - Parties communes et Parties privatives
 - Les documents de la copropriété
 - Les droits et obligations des copropriétaires
 - Le rôle et la responsabilité du syndicat des copropriétaires
 - Le conseil syndical
 - Les pouvoirs du syndicat des copropriétaires lors des AG
-

Proposer un contrat de syndic adapté

- Les critères de choix d'un syndic
 - Le contenu du contrat du syndic
 - La désignation et la révocation du syndic
-

Organiser et animer une Assemblée Générale

- La préparation de l'assemblée générale des copropriétaires
 - Les conditions de majorité
 - La tenue de l'assemblée générale
 - Maîtriser l'art de l'animation de réunions pour une communication efficace et réussie
 - Le calcul des majorités
 - Le procès-verbal de l'assemblée générale
 - Le suivi de l'assemblée générale
-

Mettre en place la gestion administrative et comptable

- Les clés de répartition
- La construction des budgets
- Les principes de comptabilité
- Les écritures comptables
- Les appels de fonds
- Les charges

- La régularisation des charges
 - Les documents comptables
 - La vérification des comptes
 - Le carnet d'entretien de l'immeuble
 - L'établissement de l'état daté
 - La conservation et la transmission des documents
 - Les logiciels de gestion de copropriétés
-

Gérer le personnel et les prestataires

- Personnel de l'immeuble - Les différentes catégories et leurs contrats
 - Personnel de l'immeuble - Gestion des ressources humaines et protection du salarié
 - Choisir une solution adaptée pour répondre aux besoins de surveillance, d'entretien et de services rendus au syndicat
 - Le profil de poste et les critères de choix
 - La présélection
 - Le processus de recrutement
 - Comment rédiger un contrat de prestation de service
 - La présentation et la méthodologie du bulletin de salaire
 - La prévention des risques en entreprise
 - Motivation au travail
 - Contribuer à la communication dans un contexte de conflit social
-

Maîtriser les conflits et les contentieux

- Désamorcer une situation conflictuelle
 - L'assurance responsabilité civile professionnelle
 - Les procédures de recouvrement des charges
 - Les procédures judiciaires au sein de la copropriété
-

Accompagner le bénéficiaire du logement social

- La place du logement social
- L'immobilier social
- Les conditions d'octroi d'un logement social
- Le loyer, les charges et le surloyer
- Les aides au logement (locataire et bailleur, rôle de l'Anah)
- L'accession sociale à la propriété

Modalités

Financement :

Salarié, demandeur d'emploi, étudiant, indépendant, quel que soit votre statut, il existe en France de nombreuses solutions pour financer jusqu'à 100% vos projets de formation. Selon votre situation, vous pouvez être éligible à un ou plusieurs dispositifs.

Contactez un conseiller en formation pour tester votre éligibilité et obtenir un financement jusqu'à 100%.

Conditions d'admission :

Pour entrer en formation, le candidat doit :

Pour un BTS en 2 ans :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 4 (BAC ou équivalent)

OU

- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans un domaine en lien avec la finalité du BTS

Pour un BTS en 1 an :

- Avoir suivi une année du même BTS l'année précédente

OU

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 5 (Bac+2)

Pour toute autre situation, contactez un conseiller en formation qui étudiera votre admissibilité.

Expérience professionnelle et stage :

Pour se présenter à l'examen du BTS Immobilier, le candidat doit avoir effectué un stage ou plusieurs stages d'une durée cumulée de 420 à 490 h (12 à 14 semaines) dont au moins une période de 4 à 6 semaines consécutives.

STUDI vous fournira une convention de stage.

Examen :

Mois d'examen : Mai, Juin

Lieu : En présentiel (centre d'examen de votre académie)

Le candidat sera évalué selon les modalités suivantes :

- E5 - Administration des copropriétés et de l'habitat social (Coefficient 6) : épreuve écrite (3h)

Certification :

Certification : Bloc de compétences "Administration des copropriétés et de l'habitat social" du BTS "Professions immobilières" niveau 5, enregistré au RNCP, sous le numéro 38380, par arrêté du 22/11/2023 publié au Journal Officiel du 08/12/2023

Certificateur : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Consultez la fiche RNCP sur le site de France Compétences

Déroulement et accompagnement des formations

Déroulement de la formation

- ▼ **Inscription** et démarrage tout l'année
- ▼ **Possibilité de se connecter de façon illimitée** et à tout moment dans le cadre du complément de la formation et au-delà des heures de formations prévues,
- ▼ **Planning individualisé** en fonction des contraintes de l'apprenant et selon la fin de formation contractuelle (tel que vu avec le conseiller pédagogique et affiché sur la plateforme de formation dans la rubrique planning).
- ▼ Pendant toute la durée de la formation, l'apprenant réalisera **différentes activités d'apprentissage** FOAD portées par la plateforme de formation en ligne et par les applications mobiles mises à disposition par STUDI. Il sera en relation permanente avec l'équipe pédagogique de STUDI et aura accès progressivement à l'intégralité des ressources de cours et aux évaluations.
- ▼ **Accompagnement** à la recherche de stage.

Accompagnement personnel et individualisé, avec :

- ▼ **Un accès illimité** à la plateforme de formation digitale et sur applications mobiles, à l'ensemble des ressources et prestations d'accompagnement, est offert à l'apprenant pendant la durée de sa formation.
- ▼ **Un accompagnement individuel** régulier de la part de l'équipe de l'Education Team : avec l'accompagnement méthodologique et motivationnel par les conseillers pédagogiques de la Student Success et suivi de l'assiduité par les assistants de formation de la Training assistance.
- ▼ **Des formateurs, enseignants et professionnels** choisis en fonction de leur expertise, de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle apportent un accompagnement sous 24h ouvrées maximum, avec réponse aux forums des cours, messageries privées, animation de live pédagogiques et corrections personnalisées de devoirs.
- ▼ **La première communauté française** d'apprentissage en ligne pour une collaboration et progression entre pairs.
- ▼ **Des applications web et mobiles IOS/Android.**
- ▼ **Un accompagnement personnalisé** vers l'emploi par le Career Center.

Une assistance technique est assurée par le Service informatique pour assister l'Apprenant dans l'usage des outils et de ses fonctionnalités.

Accessibilité handicap

Pour tout besoin spécifique en termes d'adaptation des canaux d'apprentissage au type de trouble ou de handicap, d'aménagement des évaluations et des examens, ou encore de renforcement des appels de coaching, etc, une équipe de correspondants-référents handicap est à la disposition de l'apprenant via handicap@studi.fr